

Maires Adjoints : Gilles MONANGE ó Jean-François GAULLIARD ó Jean-Serge BERNOUX
Conseillers Municipaux : Allan ARABI - François BACLET - Evelyne GIBOUDAUD.
Absents excusés :
Absent : Michel JACQUOT

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 ó APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2015

2 ó SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET DONS CARITATIFS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les subventions proposées aux associations ainsi que les dons caritatifs. Ces subventions se décomposent ainsi :

ASSOCIATIONS	2016
FOYER RURAL	700.00
LES JONQUILLES	400.00
FITNESS CLUB	200.00
US TROIS MONTS	620.00
LA CANTARELLE	450.00
PÊCHE	200.00
APEI	100.00
LES RELAIS DU COEUR DU JURA	100.00
France ALZHEIMER	100.00
DIVERS A ATTRIBUER	130.00

3 ó LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location des logements communaux ainsi que ceux des garages.

4 ó REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la redevance d'assainissement pour l'année 2016 et maintient la partie fixe à 23 ¤ par raccordement et la partie variable à 2 ¤ par m³ d'eau consommée.

5 ó TARIFS LOCATIONS SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de supprimer la location d'une journée aux personnes extérieures et de maintenir les autres tarifs votés en 2011.

6 ó PRIX DU FLEURISSEMENT ET DES ILLUMINATIONS

Sur proposition de la commission fleurissement, le Conseil Municipal approuve la liste des lauréats concernant le fleurissement et les illuminations.

7 ó LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2015. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

s tarifs suivants :

- Alambic municipal
- Affouage

9 ó INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer à Monsieur Patrick GAGNEUR, comptable de la collectivité, l'indemnité de Conseil du 01/01/2015 au 30/06/2015. En effet, la commune n'a pas été satisfaite des prestations de conseil et d'assistance technique énumérées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 16 décembre 1983.

10 ó ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Le Conseil Municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune au service informatique du SIDEC pour un montant de 1 960 € pour l'année 2016.

Fait à MONNIERES, le 3 mars 2016

Le Maire,

Patrick SAUTREY